

# Réunion de sensibilisation

## Nuisances aériennes sur Bailly, Noisy le Roi et Rennemoulin

Mercredi 15 mars 2017  
Aéroclub Boulogne-Billancourt  
Aérodrome de Saint-Cyr

# Réunion de sensibilisation du 15/03/2017

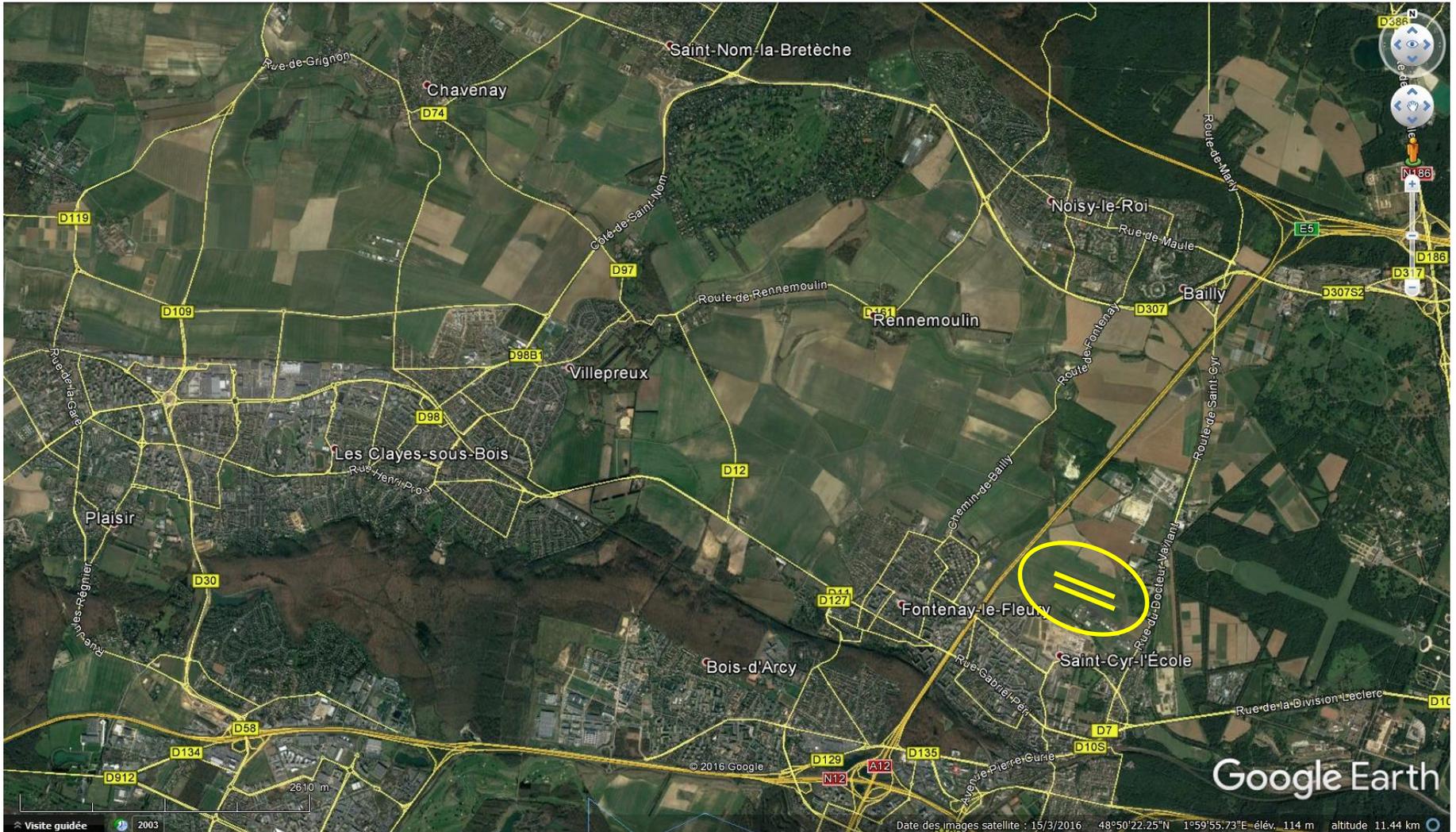
- Merci pour votre présence.
- Nous vous proposons de mener notre discussion à partir des diapos ci-après.

# Sommaire

- Situation de l'aérodrome et des communes de Bailly, Noisy Le Roi et Renne-moulin
- Réglementation aérienne, trajectoires, accords « charte »
- Parole aux Pilotes
- Constats
- Ajustements, améliorations
- Conclusion ?
- Remerciements
- Annexe : Glossaire / Sources / Genèse de la réunion

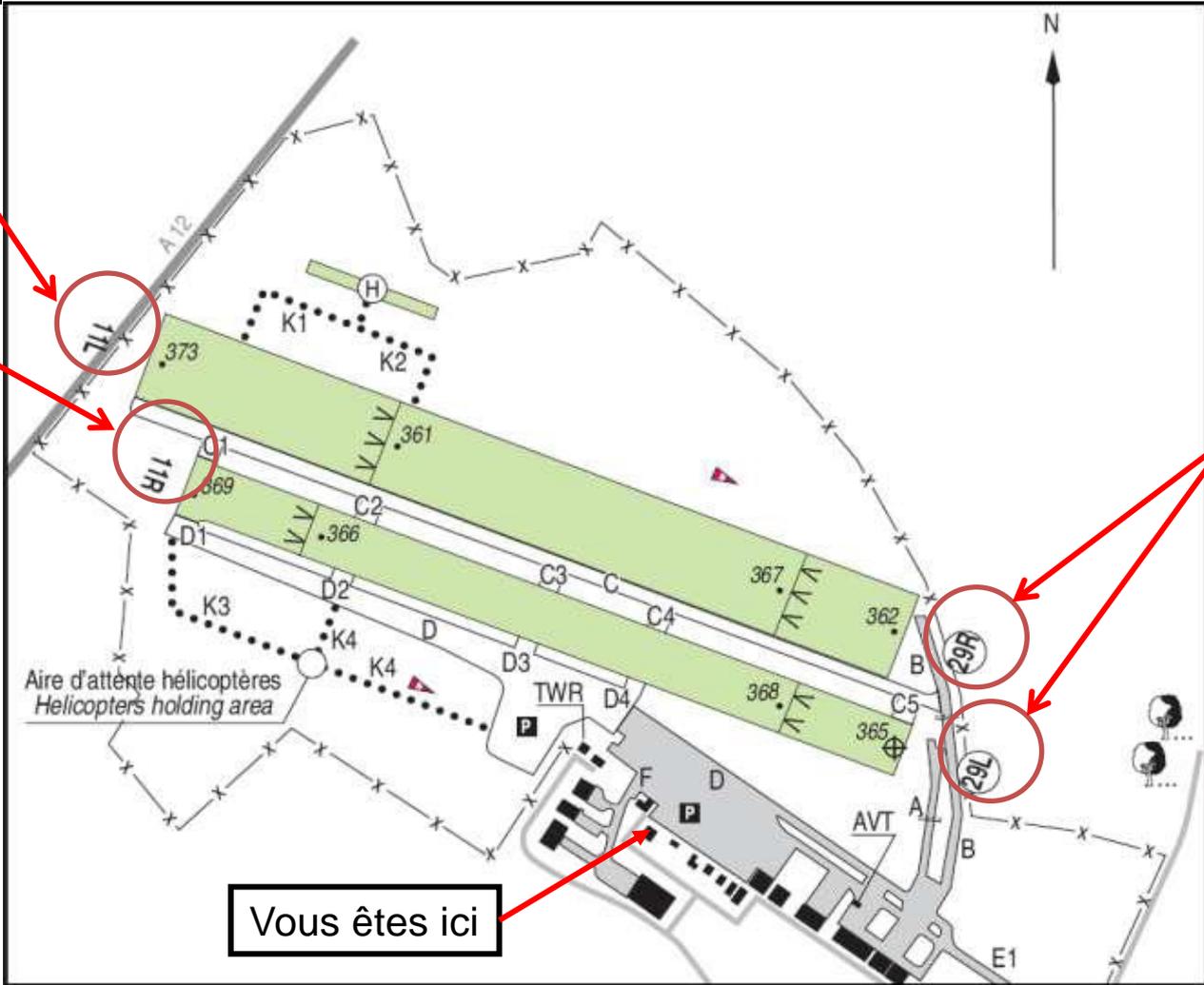
- **Situation de l'aérodrome et des communes de Bailly, Noisy Le Roi et Rennemoulin**

# Environnement de l'aérodrome de Saint Cyr l'École (l'aérodrome est cerclé en jaune)



# Pistes de l'aérodrome

ENTREE DES  
PISTES 11  
(venant de l'ouest)



ENTREE DES  
PISTES 29  
(venant de l'est)

Vous êtes ici

# Décollage avions

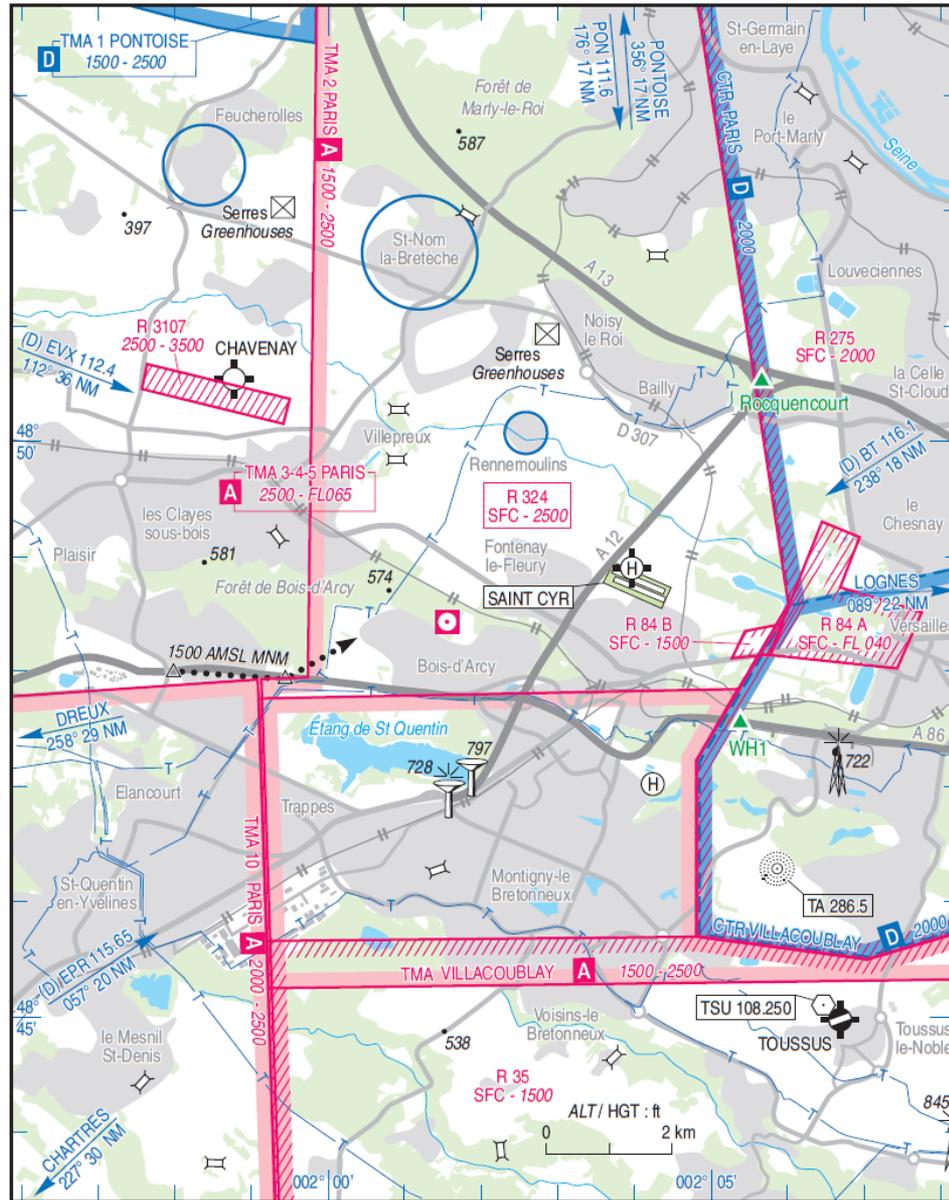
- Vents secteur ouest : pistes 29 (vers Fontenay Le Fleury) (à « main droite »)
- Vents secteur est : pistes 11 (vers le parc du château de Versailles) (à « main gauche »)

# Bailly, Noisy Le Roi, Rennemoulin



# Réglementation

# L'environnement règlementaire ; la carte VAC



# Règlementation altitude vols

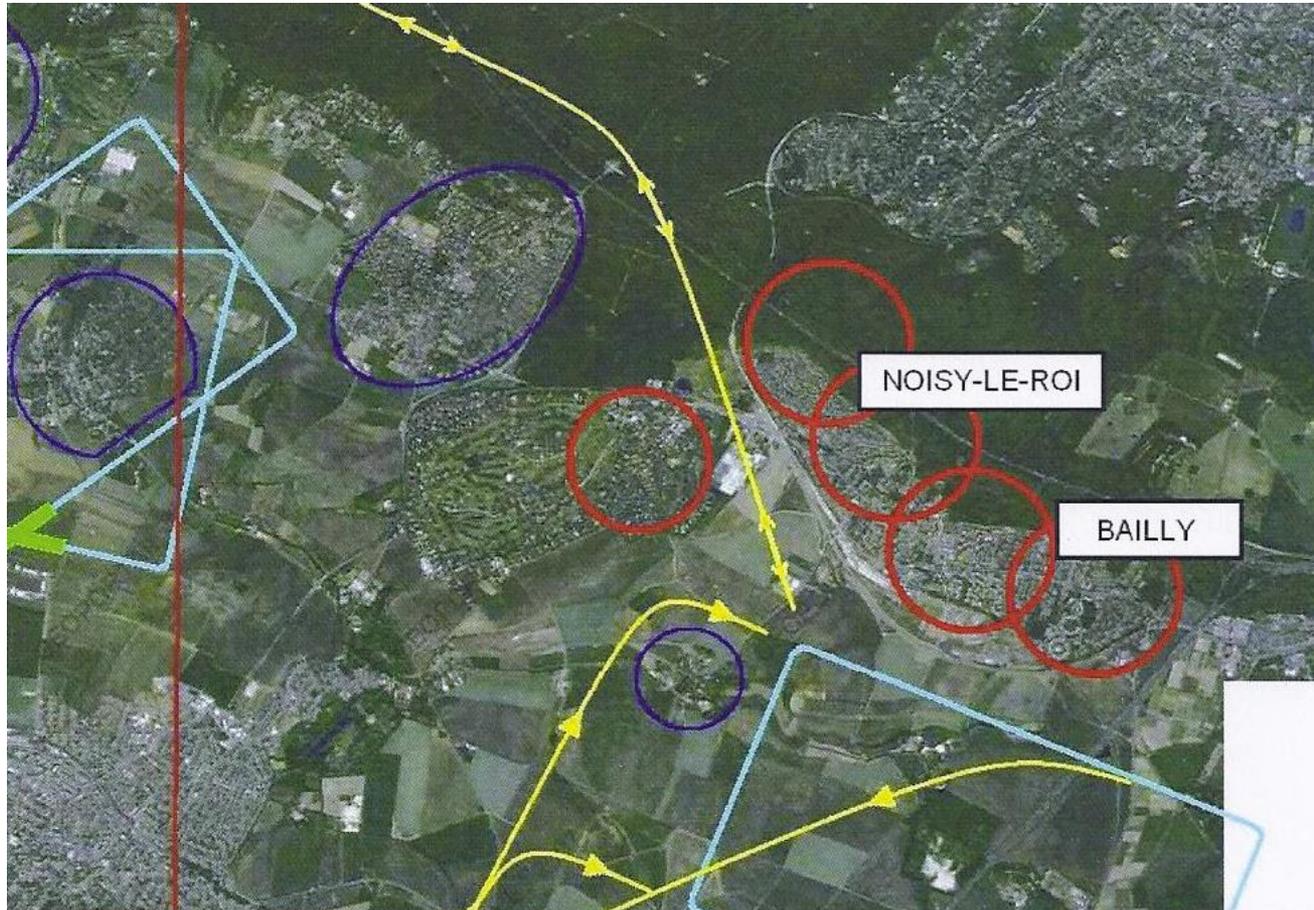
- Bailly et Noisy Le Roi

- Noisy le roi et Bailly sont situés à proximité du point d'entrée-sortie Rocquencourt des itinéraires dérogatoires hélicoptères en région parisienne,
- Les deux communes sont situées dans la TMA 2 de Paris, **espace** dans lequel les vols VFR peuvent évoluer du sol à 1500 ft (450 mètres) par rapport au niveau de la mer,
- Les deux communes figurent en orange sur la carte IGN-OACI au 1/500000 ce qui interdit réglementairement leur survol par des aéronefs en VFR à moins de 5000 ft (1500 mètres) de hauteur.
- *Ces 2 communes sont donc interdites de survol par des aéronefs en VFR*

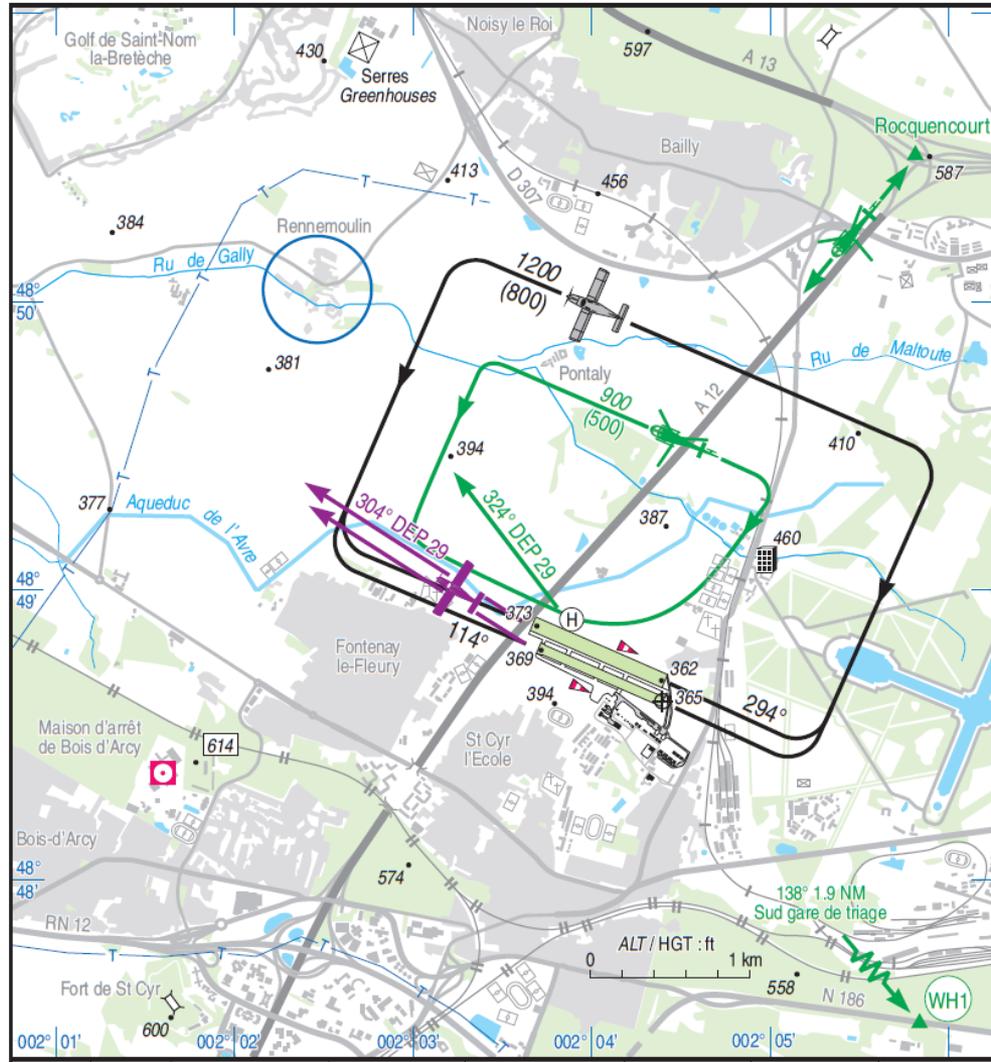
- Rennemoulin

- Interdite de survol (selon la carte VAC)

# Trajectoires (général)



# Circuits tours de piste



# Principales positions dans le circuit de tour de piste

- Décollage et montée initiale
- Vent traversier
- Vent arrière
- Base
- Finale et atterrissage

# VUE GENERALE DU TOUR DE PISTE ET DE LA SORTIE "NORD"

## On a indiqué certains points remarquables



# Trajectoires à respecter Bailly et Noisy Le Roi





# Trajectoires à respecter Noisy Le Roi



## Trajectoire Vent Arrière à Bailly

- Le tracé de cette trajectoire est à 300 m de la D307 dans sa partie la plus rapprochée.
- La D307 ne doit pas servir de guide de trajectoire Vent Arrière

# Réduction du bruit

## Extrait Accord de mise en œuvre de l'Article 8 de la Charte

### Pour les usagers :

- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre, les samedis, dimanches et jours fériés, de 12h00 à 14h00 locales, l'entraînement en tours de piste est réservé aux aéronefs qui sont équipés d'un dispositif atténuateur de bruit (silencieux).  
Cette limitation ne s'applique pas aux départs et arrivées des aéronefs en vol local ou en voyage
- à mettre en œuvre le programme d'équipement en silencieux des aéronefs basés sur la plate-forme de Saint-Cyr-l'école, annexé au présent accord.

# Récapitulatif Trajectoires impactant les villes de Bailly, Noisy Le Roi et Rennemoulin

Commune	Tours de piste	Sorties Nord	Entrées Nord	Sorties Ouest	Entrées Ouest
Bailly (zone « sud »)	Vent arrière	Décollages pistes 11	Atterrissages pistes 29	Décollages pistes 11	Atterrissages pistes 29
Noisy Le Roi (NLR)	Vent arrière	Décollages pistes 11	Atterrissages pistes 29	Décollages pistes 11	Atterrissages pistes 29
		Décollages pistes 29 pour NLR Ouest	Atterrissages pistes 11 pour NLR Ouest		
Rennemoulin	Vent traversier ou Base	Décollages pistes 29	Atterrissages pistes 11	Décollages pistes 11	Atterrissages pistes 29

# Paroles aux Pilotes

# Comment les Pilotes respectent-ils les trajectoires ?

- Préparation du vol
- Instructions / rappels des trajectoires par les contrôleurs ?
- Exécution du vol (utilisation de GPS ?)
- Compte-rendu de vol ?

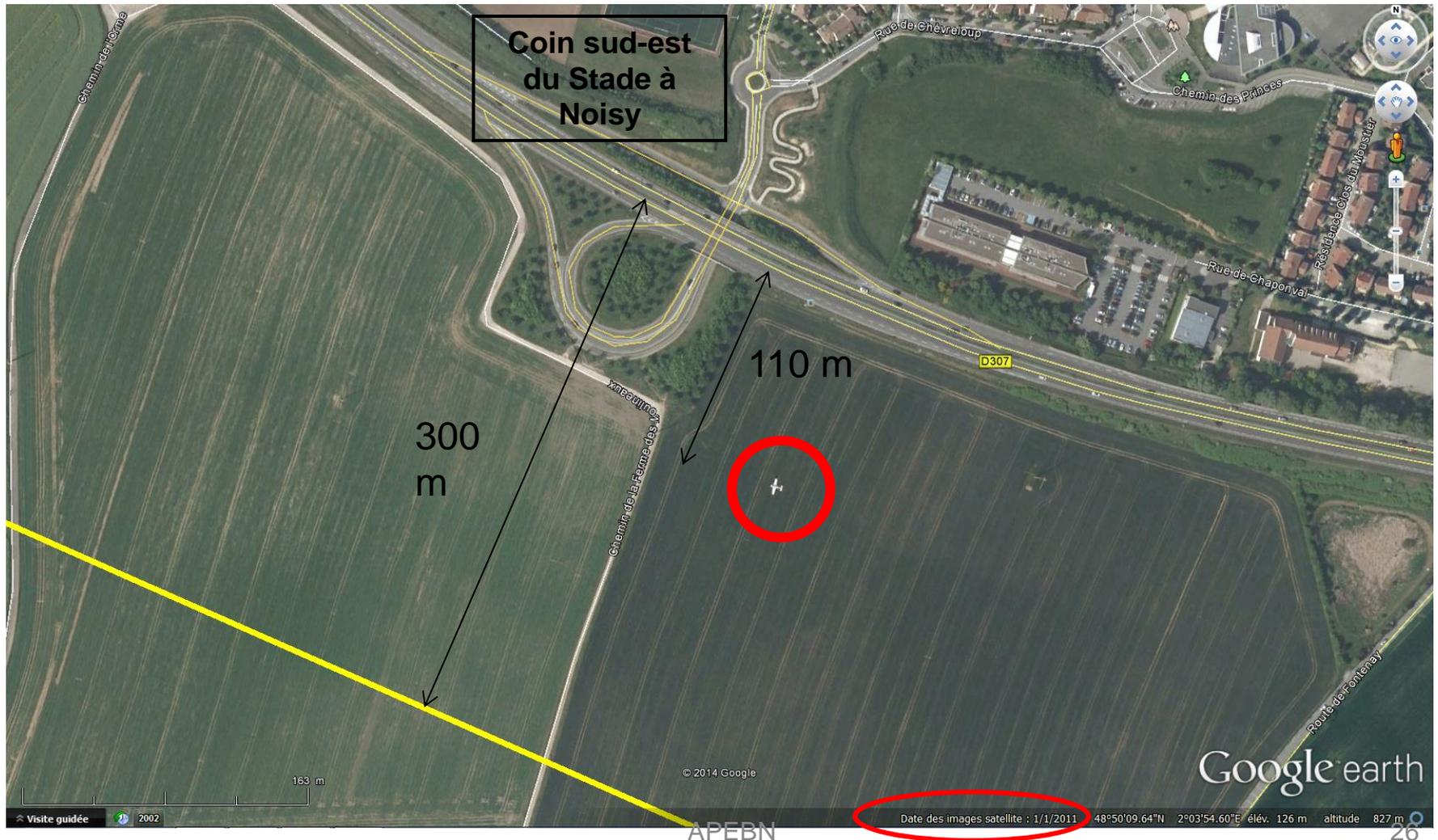
# CONSTATS

# Constats Bailly

- La trajectoire Vent Arrière (en tours de piste et lors entrées et sorties Nord) n'est pas respectée par un certain nombre d'avions, d'une façon régulière
- La plage de moindre bruit n'est pas toujours respectée non plus.

## BEL EXEMPLE DE TRAJECTOIRE NON RESPECTUEUSE

La distance minimale de la Vent Arrière à la RD 307 est à cet endroit ; en kutschant sur la carte VAC c'est 300m. L'avion est à environ 110 m et c'est très courant, mais il y a souvent bien pire...



# Constats Noisy Le Roi

- Les trajectoires Vent arrière et d'entrées/sorties Nord ne sont pas respectées par un certain nombre d'avions d'une façon régulière
- Des avions se déportent et passent au-dessus de la D307, voire au-dessus des maisons de NLR sud
- Des avions se déportent pour passer au dessus de la voie ferrée, voire au-dessus des maisons du domaine du Parc (à l'est de la voie de chemin de fer)
- Les nuisances sont amplifiées du fait que la plage de moindre bruit ne s'applique pas aux entrées / sorties !

# Constats Noisy (et Bailly) suite (GUAS 2012)



# Communiqué du GUAS 2012 (Extraits)

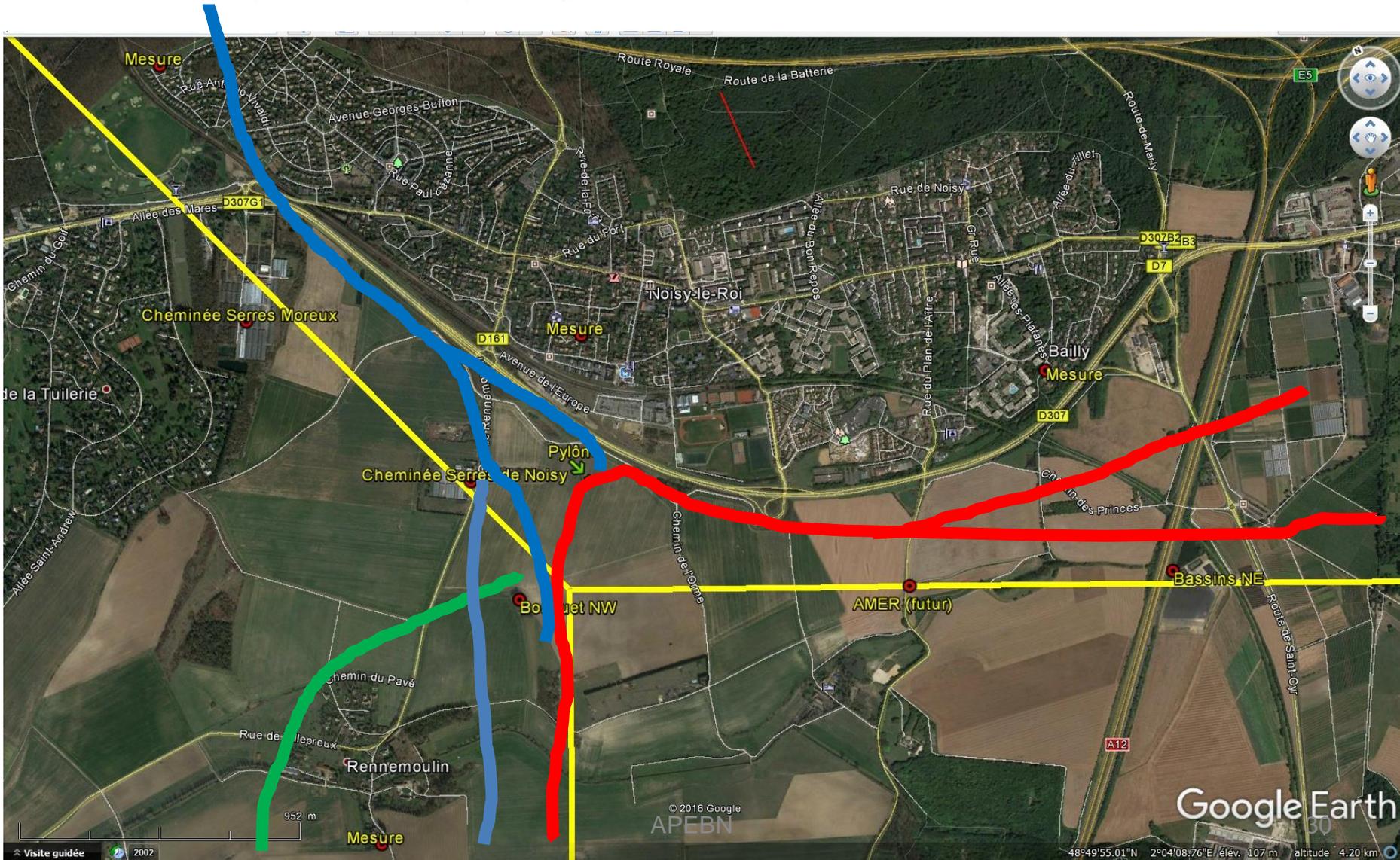
## PLUS JAMAIS CA !

« Les traces radar montrent un manque de rigueur inacceptable au voisinage de la sortie Nord (Serres). Les habitants de Noisy Le Roi sont très gênés... »

« Il est donc demandé à chaque pilote de veiller très attentivement à sa trajectoire en entrée comme en sortie Nord de l'aérodrome afin que le passage de l'aéronef s'effectue **vertical Les Serres.** »

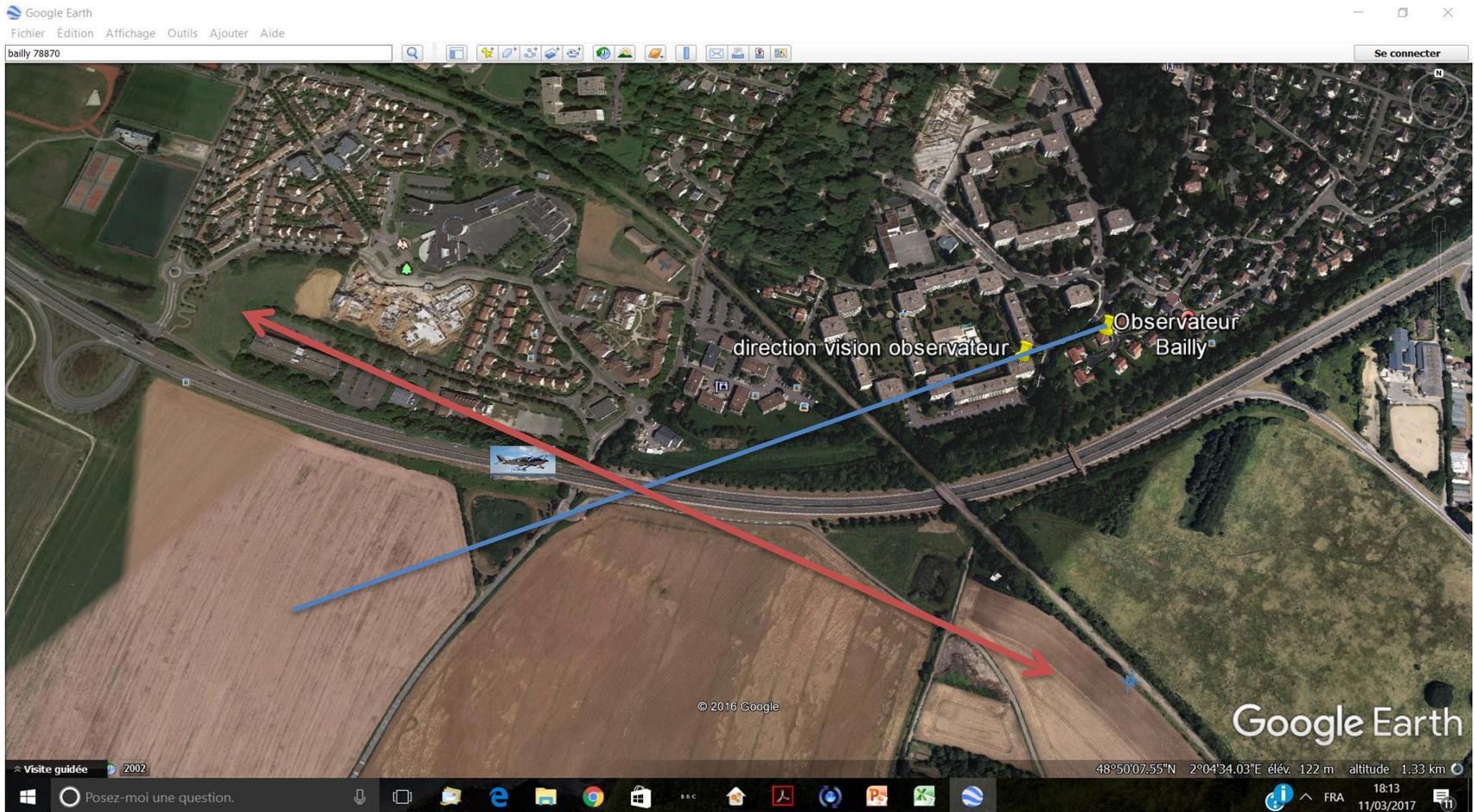
# TRAJECTOIRES SOUVENT OBSERVEES

soit en tours de piste soit en entrées ou sorties Nord, mais il y a aussi des passages directement au-dessus des villes.



# Autre observation Trajectoire Vent arrière

Décollant des pistes 11, de nombreux avions (trait rouge) coupent la ligne de vision bleue et volent au-delà pendant 1 à 2 mn (idem dans l'autre sens) ; en particulier pendant les WE



# Autres Constats

- Certains appareils (avec des immatriculations étrangères ou non basés à St CYR) semblent comprendre (sans consulter la carte VAC ?) que sortie NORD signifie partir plein Nord et donc survoler NOISY.
- Malheureusement certains basés, supposés connaître les lieux et trajectoires, en font autant...

# Ajustements et améliorations

# Sensibilisation des pilotes

- Messages à rappeler régulièrement
- Rappels à l'ordre ?
- Pénalisation ?

# AIDE AU RESPECT DES TRAJECTOIRES : AMERS

## Vent arrière

- Un amer, sous forme de marquage du poste d'isolement de gaz à Bailly doit être prochainement réalisé (voir image suivante).

## AMER

Site du futur amer (sera peint sur le poste d'isolement du réseau de gaz). La ligne jaune correspond au tracé de la Vent Arrière (avec la rangée d'arbres de Bailly derrière).



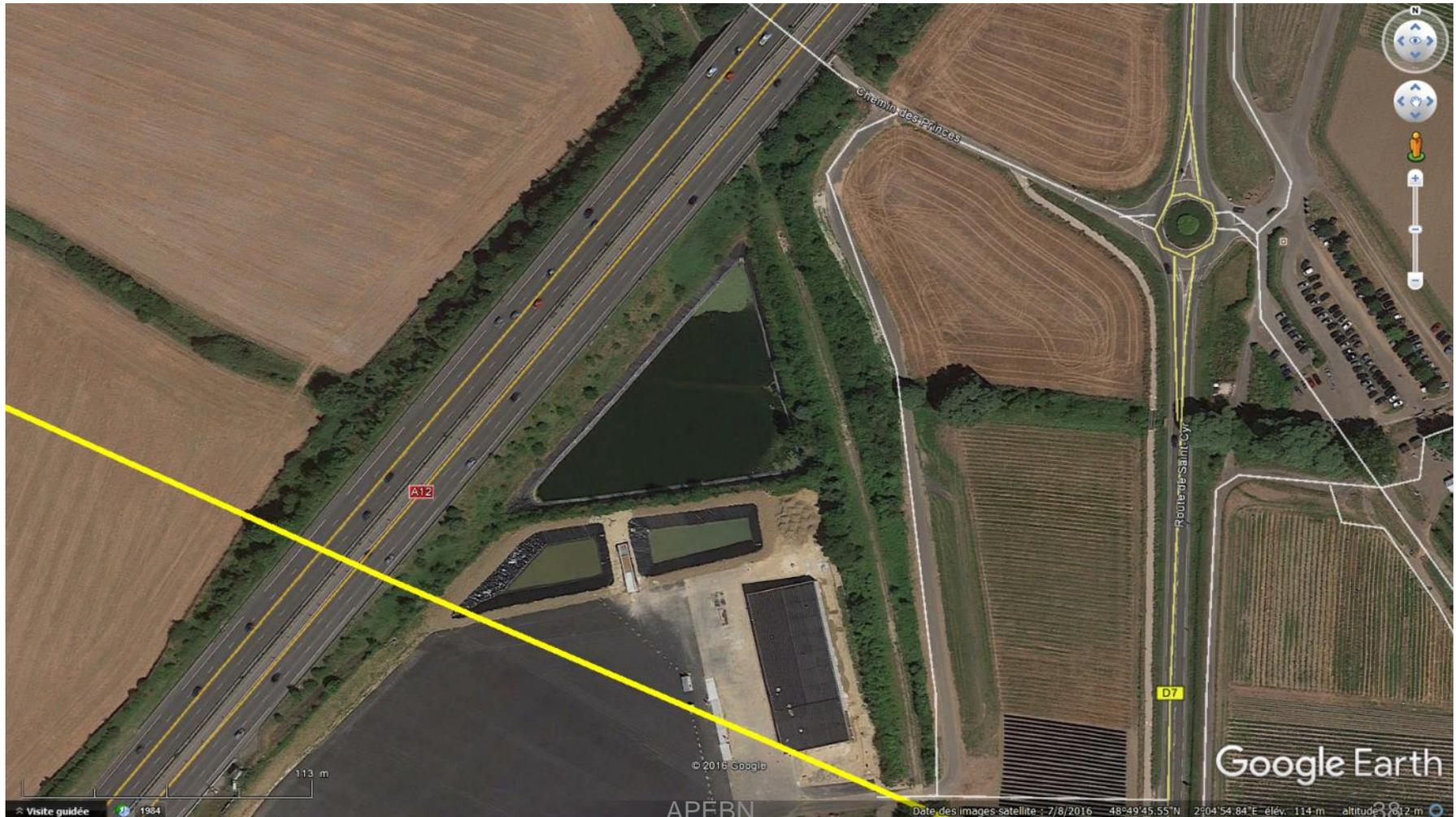
# AMERS

(voir images suivantes)

- Il existe d'autres éléments naturels qui matérialisent très bien le tracé de la Vent Arrière : bosquets, bassins de rétention.
- Pour la sortie Nord il y a l'alignement des 2 cheminées des 2 groupes de serres (serres de Noisy et serres Moreux (également à Noisy)).

## BASSINS DE RETENTION DE BAILLY

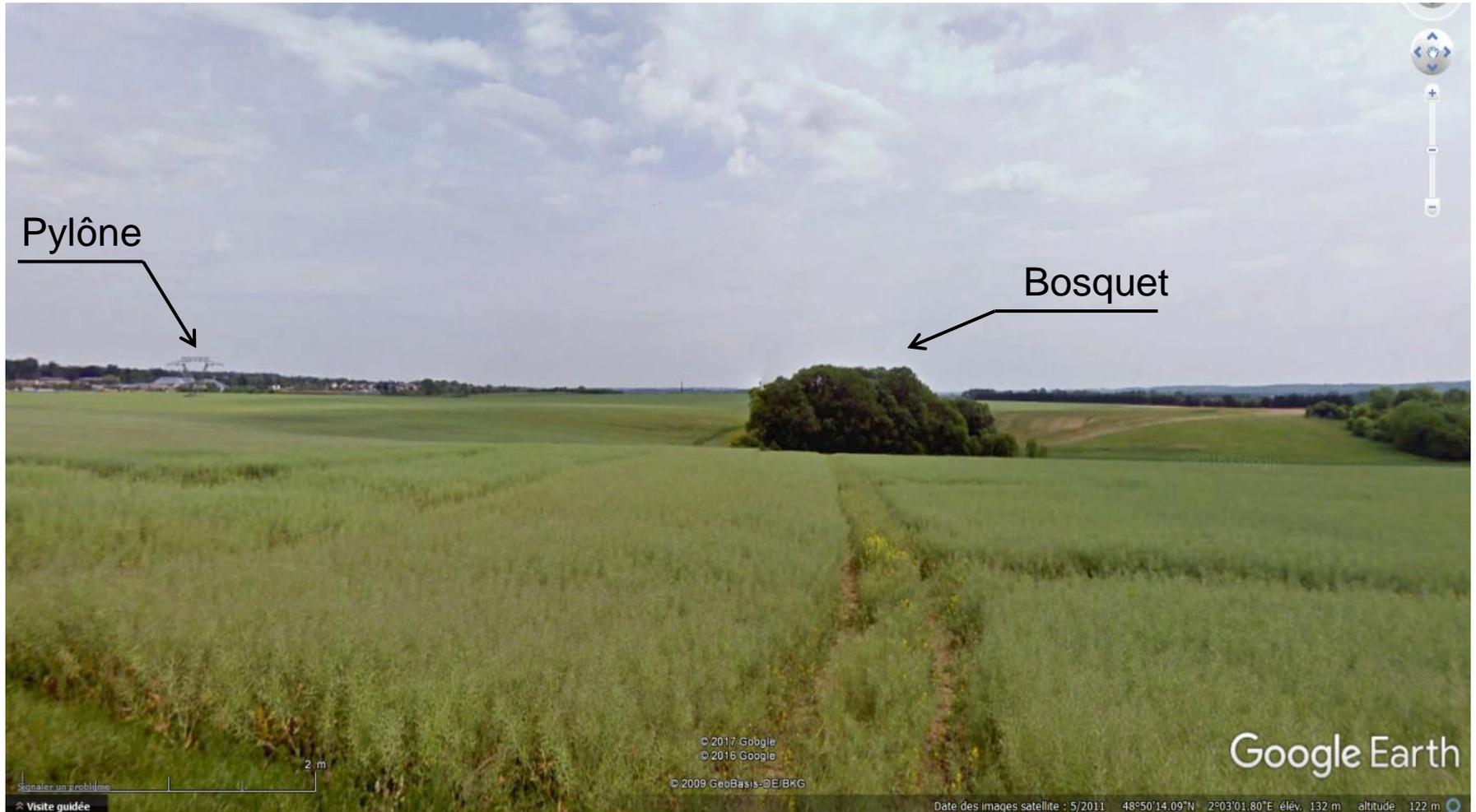
Ils devraient représenter un bon point de repère pour se caler sur la vent arrière (en jaune)



## BOSQUET A NOISY LE ROI

Vue depuis la route de Rennemoulin, on est face à la vent arrière (qui s'arrête environ 150 mètres au-delà du bosquet)

Situé quasiment à l'angle Nord-Ouest du TdP il semble un bon point de repère contrairement, pour certains, au pylône.



## CHEMINEE DES SERRES DE NOISY

Ne pas confondre avec les serres MOREUX, plus loin sur la trajectoire d'entrée / sortie Nord.

Cette trajectoire passe pratiquement dessus (c'est la ligne jaune).



# CHEMINÉE DES SERRES MOREUX

Photo prise sur le chemin de terre au sud de ces serres, depuis l'étoile indiquée. La sortie Nord passe à une centaine de mètres à droite de cette cheminée.



# Plage horaire de moindre bruit

- Elle devrait aussi s'appliquer aux sorties et entrées Nord et Ouest...

# Equipements des avions en silencieux

- Les avions des aéroclubs ne sont pas encore tous équipés de silencieux (quelques avions ne peuvent pas l'être, tout particulièrement les HR200 qui tournent beaucoup)...
- A noter qu'en plus des silencieux il serait souhaitable que les appareils soient équipés d'hélices moins bruyantes
- Il est regrettable que des avions bruyants aient été récemment acquis par certains aéroclubs, par exemple :
  - Le DR 220 F-BRVH acheté fin 2013, non équipable de silencieux (construit en 1969)
  - Le P 2010 F-HSAX, acheté à l'été 2015. Même si équipé d'un silencieux d'origine il est réputé du même ordre de niveau sonore qu'un DR 400-180 au décollage il s'avère très bruyant lors de ses passages. Il est d'ailleurs regrettable qu'un appareil de conception toute récente soit quand même plus bruyant (77.6 dB A) qu'un DR 400-180 (75.5 dB A) conçu il y a 40 ans... Ces niveaux sont d'ailleurs assez proches de ceux d'un HR 200 sans silencieux !

# ADAPTER LES REGIMES MOTEUR

- Respecter les trajectoires est une chose importante.
- Eviter des régimes moteur élevés et/ou changeants est aussi très important pour réduire les nuisances.
- En TdP main droite arriver en fin de traversière à pleins gaz, virer vers la V.A. toujours pleins gaz puis réduire un peu les gaz pour continuer est extrêmement insupportable pour les riverains (a fortiori quand en plus les trajectoires sont mal respectées).
- Les sorties Nord à plein gaz (et tout particulièrement en TdP main gauche) sont également très gênantes, les appareils étant haut (donc entendus plus longtemps).

# Conclusions

# Remerciements

- MERCI A TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION
- Merci particulier au GUAS pour avoir immédiatement adhéré à l'idée de cette réunion et pour avoir largement contribué à son organisation et à sa mise en œuvre
- Merci particulier à l'aéroclub de Boulogne Billancourt pour nous avoir reçu dans sa salle.

- ANNEXES

# Glossaire

- **ADP** : société Aéroports de Paris
- **CCE** : Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole
- **CSC** : Comité de Suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole
- **DGAC** : Direction Générale de l'Aviation Civile, administration chargée de l'aviation civile en France
- **DSAC** : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
- **FATO** : (Final Approach and Take Off area) piste spécialisée pour les hélicoptères
- **TMA** : (Terminal Manoeuvring Area) région de contrôle terminale
- **TdP** : Tour de Piste
- **VAC** : (Visual Approach Chart) carte d'approche d'un aérodrome
- **VFR** : (Visual Flight Rules) règles de vol à vue
  
- **AC2NB** : Association contre les nuisances de Noisy et Bailly
- **APEBN** : Association pour la protection de l'environnement de Bailly et Noisy
- **YE** : Yvelines Environnement
  
- **NLR** : Noisy le Roi

# Sources

- Service de l'information Aéronautique (web)
- Dossier Environnement (Version V.1.0 du 14/03/2015)
- Communiqué du GUAS aux pilotes du 30/03/2012
- Infos communiquées par la DGAC lors de la réunion du 5/12/2011 à Bailly
- Charte de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr
- Documents D Caignan
- Documents APEBN

# Genèse de cette réunion

- Réunion (1) du 20/09/2016 à Bailly
  - L'APEBN propose de tenir une réunion de sensibilisation (2)
  - Les participants sont d'accord sur le principe et décident de la tenir au plus tôt en début de 2017
- Réunion du CSC du 07/12/2016 : il est demandé à L'APEBN d'organiser une réunion de préparation
- Cette réunion de préparation (1) a lieu le 5/01/2017 à Bailly
  - Il est notamment décidé de :
    - tenir la réunion de sensibilisation le 15 mars 2017, à l'aérodrome de Saint-Cyr en fin de journée « aéronautique »
    - Limiter l'objet de cette réunion aux communes de Bailly et Noisy le Roi ainsi qu'à Rennemoulin
  - Etablissement de la liste des participants à inviter.

(1) Participants : Représentants des communes de Bailly et Noisy Le Roi, du GUAS, de l'APEBN et un riverain de Noisy.

(2) Pourquoi ? : voir mail d'invitation à cette réunion du 26/02/2017.